

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_179**

**OBJET : PROJET PETIT : CHOIX DE  
L'ASSUREUR POUR L'ASSURANCE  
DOMMAGES OUVRAGES ET TOUS  
RISQUES CHANTIERS**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 8 décembre 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Pouvoirs : 4 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ;</p>
---	--

Dans le cadre des travaux de requalification de la friche « COTTAVOZ » pour implanter les Etablissements PETIT THERMOFORMAGE il est nécessaire de souscrire une assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantier.

Dans le cadre des travaux de requalification de la friche « COTTAVOZ » pour implanter les Etablissements PETIT THERMOFORMAGE il est nécessaire de souscrire une assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantier.

**CONSIDERANT** la consultation publiée le 27 octobre dernier et l'analyse des offres présentée en séance.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché avec :

- l'assurance AXA pour un montant de 33 659,70 € pour l'assurance « Dommage ouvrages » et,
- l'entreprise SMA BTP pour un montant 7 781,11€ pour l'assurance « Tous risques chantier ».

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 16 décembre 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

